

CFMI d'Aix en Provence
Organisation des tests d'entrée
pour la rentrée 2021/2022

Session 1 : 26 mai au 2 juin 2021

Session 2 : 25 août au 1er septembre 2021

1 - PRE-SELECTION – dossier d'inscription aux tests d'entrée	
Contenu du dossier	Dates
<ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'inscription à télécharger sur le site • Curriculum Vitae : formation générale, formation musicale détaillée, pratiques musicales, expérience professionnelle et autres expériences, photo d'identité • Lettre de motivation • Copie des diplômes 	Envoyer par mail à cfmi-contact@univ-amu.fr : au plus tard : <ul style="list-style-type: none"> • Le 24 mai pour la session 1 • Le 23 août pour la session 2
2 – ADMISSIBILITE (en distanciel)	
Contenus	Dates et organisation
<p>I – PRATIQUE INSTRUMENTALE ET VOCALE (prestation filmée – camera fixe, sans montage – durée 10 à 15 minutes)</p> <p>Toutes les pratiques musicales sont admises. Niveau équivalent à une fin de cycle 3. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les qualités d'interprète et la pertinence des choix du candidat. Le jury sera sensible à la qualité musicale de la prestation dans toute sa globalité. Le candidat interprètera :</p> <p>Pour les instrumentistes jouant d'un instrument harmonique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 pièces instrumentales d'esthétique différente, au choix du candidat : une pièce soliste et l'autre, si possible, en musique de chambre • ET 1 pièce vocale, au choix du candidat (chanson, mélodie, air d'opéra...) 	<p>Le candidat fait parvenir la vidéo de sa prestation au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 24 mai pour la session 1 • le 23 août pour la session 2 <p>Deux possibilités pour transmettre cette vidéo à cfmi-contact@univ-amu.fr:</p> <ul style="list-style-type: none"> • wetransfer • déposer la vidéo sur youtube en « vidéo non référencée » et envoyer le lien <p>Si le candidat ne dispose pas d'accompagnateur(s), il peut avoir recours à un accompagnement enregistré ou présenter un programme solo</p>

<p>Pour les instrumentistes jouant d'un instrument mélodique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 pièces instrumentales d'esthétique différente, au choix du candidat : au moins une pièce en duo, accompagnée au piano ou jouée en petite formation. • ET 1 pièce vocale, au choix du candidat (chanson, mélodie, air d'opéra...) <p>Pour les chanteurs (voix solistes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 pièces vocales d'esthétique différente (air du répertoire lyrique, chanson, mélodie, pièce contemporaine, improvisation, etc.), au choix du candidat : l'une sera chantée « a capella » et les deux autres devront être accompagnées. L'une des pièces sera en langue étrangère (langue originale). <p>Le candidat peut se présenter seul, accompagné, ou en petite formation.</p>	<p>Une courte note de présentation du programme contenant les éléments suivants sera envoyée par mail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titre de la pièce, auteur, arrangement... • Pourquoi ce choix
<p>II – MEMORISATION ET DECHIFFRAGE L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les compétences techniques du candidat : mémoire auditive, lecture à vue.</p> <p>Mémorisation : Mémorisation de courtes phrases chantées (avec ou sans paroles) et/ou rythmiques transmises par un des membres de jury. Durée : environ 5'</p> <p>Déchiffrage : Déchiffrage parlé et chanté d'extraits musicaux. La partition sera partagée en direct lors de la visio-conférence. 2' de préparation seront accordées au candidat Durée : environ 5'</p>	<p>En visio-conférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 26 ou le 29 mai pour la session 1 • le 25 août pour la session 2 <p>Les horaires de passage et le lien zoom seront envoyés aux candidats au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 25 mai pour la session 1 • le 24 août pour la session 2
<p>Les résultats de l'admissibilité seront communiqués par mail à l'ensemble des candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 29 mai en fin de journée pour la session 1 • le 25 août en fin de journée pour la session 2 	
<p>3 – ADMISSION (en présentiel) <i>Sauf si les conditions sanitaires nous l'interdisent</i></p>	
<p>Contenu</p>	<p>Dates et organisation</p>
<p>I – COMMENTAIRE D'ECOUTE (durée 2 heures) L'objectif est d'évaluer la culture musicale du candidat, son aptitude à décrire et organiser ce</p>	<p>Au CFMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 2 juin (10h) pour la session 1

<p>qu'il entend. L'évaluation prendra en compte la qualité de l'expression écrite. Deux enregistrements sont proposés (durée 3 minutes chacun environ) Le candidat rédige un commentaire écrit portant sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'analyse de l'œuvre ou de l'extrait (perception d'éléments repérables tels que le caractère, la structure, l'instrumentation) 2. La situation de cette pièce dans son contexte (historique, esthétique, culturel, social, etc.) 3. Des remarques personnelles 4. Comparaison possible des extraits 	<ul style="list-style-type: none"> • le 1^{er} septembre (10h) pour la session 2
<p>II – MISE EN SITUATION DE COMMUNICATION (durée 10 minutes) L'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à communiquer avec conviction et à la qualité de son expression orale. Il sera pris en compte l'originalité du choix du propos, la pertinence, la structuration et l'intelligence du discours, la qualité de la préparation. Le candidat expose un propos personnel, à l'exception des raisons qui motivent sa candidature aux tests d'accès au CFMI : réflexions sur un sujet de son choix, information, ébauche d'un projet, commentaire sur un document, compte-rendu d'une réalisation, reportage, réaction à un sujet d'actualité, etc. Le candidat peut utiliser divers moyens d'expression : parole, évolution dans l'espace, prestation musicale, communication ou projection de documents, etc.</p>	<p>Au CFMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 2 juin pour la session 1 • le 1^{er} septembre pour la session 2
<p>III – ENTRETIEN – BILAN (durée 10 minutes) Celui-ci a pour objectif d'apprécier les capacités d'auto-évaluation du candidat, sa motivation pour le métier. Il permet également de définir éventuellement les conditions d'un contrat de formation personnalisé.</p>	<p>Au CFMI</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 2 juin pour la session 1 • le 1^{er} septembre pour la session 2
<p>Les résultats de l'admission seront communiqués à l'ensemble des candidats en fin de journée</p> <ul style="list-style-type: none"> • le 2 juin pour la session 1 • le 1^{er} septembre pour la session 2 	

Pour information, le **début des cours** de l'année universitaire 2021/2022 est fixé au **6 septembre 2021**